

Disparition - Génocide des Tutsi au Rwanda

Dafroza Gauthier, après trente ans de traque des génocidaires rwandais réfugiés en France, est morte

Pierre Lepidi

Le Monde, 3 octobre 2026

Grâce au Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) qu'elle avait fondé avec son époux Alain Gauthier, sept hommes impliqués dans le génocide des Tutsi en 1994 ont été définitivement condamnés par un tribunal français.

Avec son époux Alain, Dafroza Gauthier traquait depuis le début des années 2000 les personnes impliquées dans le génocide des Tutsi et réfugiées sur le territoire français. Elle voulait voir ces criminels présumés comparaître afin qu'ils répondent de leurs actes devant une cour d'assises. Trente-deux ans après la fin des massacres de masse, l'engagement de Dafroza Gauthier était inébranlable, mais sa lourde mission restera inachevée. Elle est morte le 3 octobre à Reims des suites d'un cancer.

Le couple franco-rwandais que Dafroza Gauthier formait avec son mari Alain était au Rwanda ce que Beate et Serge Klarsfeld ont été pour la Shoah. Ensemble, ils ont poursuivi des tueurs et des responsables politiques

ayant pris une part active dans le génocide des Tutsi, qui a fait près d'un million de morts entre avril et juillet 1994.

Grâce au Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) qu'ils avaient fondé en 2001, huit hommes ont été jugés par un tribunal français. Sept d'entre eux ont été condamnés définitivement à des peines allant de quatorze années de prison à la réclusion criminelle à perpétuité en vertu de la compétence universelle, un principe qui permet de juger un suspect pour des crimes graves quel que soit le lieu où ils ont été commis dès lors que celui-là réside en France.

Née le 4 août 1954 à Butare, dans le sud du Rwanda, dans une famille d'éleveurs tutsi, Dafroza Mukarumongi a connu très jeune la violence contre son ethnie. A la fin de l'année 1960, son instituteur est décapité. Dans la foulée, sa maison est brûlée, les biens de sa famille pillés. En 1973, face aux menaces qui pèsent sur elles, la mère de Dafroza Mukarumongi décide d'exfiltrer ses deux filles vers le Burundi grâce à l'aide d'un prêtre. « *Ma*

mère nous avouera plus tard qu'elle craignait de nous voir tuées ou violées sous ses yeux », a raconté Dafroza Gauthier dans le roman graphique Rwanda A la poursuite des génocidaires (Steinkis, 2023).

temps en vain. « *Une centaine de personnes... Oncles, cousins, tantes... ont été exterminés, affirmait Dafroza Gauthier. Dans les familles tutsi, il est plus facile de compter les survivants. »*

A la recherche de témoins

Dafroza Mukarumongi rejoint la France en 1973 et, grâce à un ami commun, retrouve Alain Gauthier, rencontré trois ans plus tôt à Butare où il enseignait le français en tant que coopérant. Ils se marient en 1977. Alors qu'elle est chez sa mère en vacances à Kigali, en février 1994, celle qui est devenue ingénieure chimiste voit la capitale remplie d'extrémistes hutu et de militaires Interahamwe (« *ceux qui combattent ensemble* », en kinyarwanda) écoutant en boucle les messages de haine proférés contre les Tutsi sur les ondes de la Radio-Télévision des Mille Collines. Le bâtiment où elle séjourne est caillassé, des pneus sont brûlés devant la porte. La mère de Dafroza exhorte alors sa fille d'abrégier ses vacances et de repartir. « *Je ressens encore une culpabilité indescriptible de l'avoir laissée, confiait Dafroza Gauthier au Monde en 2022. Je revois cette image où tout le monde me fait un signe de la main pour me dire au revoir... »*

Le 8 avril 1994, deux jours après le début du génocide, la mère de Dafroza Gauthier est assassinée dans l'église de Kigali où elle s'était réfugiée. A distance, le couple Gauthier passe des semaines d'horreur à tenter de joindre par fax ou par téléphone d'autres membres de sa famille. La plupart du

Entre avril et juin 2001, quatre génocidaires réfugiés en Belgique sont jugés à Bruxelles. Reconnus coupables de crimes de guerre et de génocide, ils sont condamnés à des peines allant de douze à vingt ans de prison. Dafroza et Alain Gauthier assistent au procès et créent dans la foulée le CPCR pour traquer les présumés génocidaires réfugiés cette fois sur le territoire français. Leur nombre est alors estimé à une centaine.

Une partie du travail des Gauthier se faisait au Rwanda, à la recherche de témoins. Le couple arpentait inlassablement les collines en quête de survivants des différents massacres. Ils se rendaient aussi dans les prisons pour retrouver des complices des génocidaires encore incarcérés.

Ce travail, patient et minutieux, était indispensable en vue de constituer des dossiers solides et de déposer plainte. Depuis sa création, le CPCR s'est constitué partie civile contre 40 personnes. Lors des procès devant la cour d'assises de Paris, Dafroza Gauthier avait une double obsession : faire entendre la voix des rescapés du génocide des Tutsi et lutter contre l'oubli.

Dafroza Gauthier en quelques dates

4 août 1954 Naissance à Butare, dans le sud du Rwanda

1973 Arrivée en France

1977 Mariage avec Alain Gauthier

2001 Création du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR)

3 octobre 2026 Mort à Reims



La militante des droits humains Dafroza Gauthier à Reims, le 19 septembre 2012. BALINT PORNECZI/BLOOMBERG VIA GETTY IMAGES